



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



2024/2027

PEDT LASSAY- LES- CHATEAUX



santé
famille
retraite
services

ESPACE MADIBA

RUE DE L'ÉGLISE

53110 LASSAY-

LES-CHATEAUX

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

SOMMAIRE

Introduction.....	p2
I. Présentation du PEDT	p3
A. Définition du PEDT	
B. Pourquoi une réécriture du Projet Éducatif Du Territoire	
C. Rappel du rythme scolaire adopté dans les écoles de Lassay-les-Châteaux	
D. Chronologie des étapes de la prise de décision du retour à 4 jours et d'écriture du Projet Éducatif Du Territoire	
E. Suivi par le comité de pilotage : qui coordonne le PEDT, de qui est constitué le comité de pilotage, quelle fréquence de rencontre	
F. Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)	
G. Nombre d'enfants scolarisés (maternelle, élémentaire, collège)	
II. Organisation des temps péri et extra-scolaires.....	p6
A. Les activités périscolaires	
B. Les activités extra-scolaires	
C. Les horaires	
D. Les tarifs au 1er janvier 2024 (voir annexe)	
III. Nos Objectifs éducatifs	p9
A. Favoriser l'éveil de l'enfant à la citoyenneté	
1. Permettre aux enfants d'avoir le choix	
2. Développer les notions de vivre ensemble	
3. Développer les notions d'éco-citoyenneté	
4. Sensibiliser les enfants à leur rôle de citoyens	
B. Encourager l'enrichissement culturel, social, sportif sur le territoire	
1. La culture	
2. Le social	
3. Le sport	
C. Permettre l'accès de tous les enfants et leur famille	
1. Accessibilité financière au plus grand nombre	
2. L'inclusion	
3. La communication et le lien avec les familles	
IV. Labellisation Plan mercredi	p11
V. Critères d'évaluation du PEDT.....	p12
ANNEXES.....	p16

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

Introduction



Présentation de la commune de LASSAY-LES-CHATEAUX

Lassay-les-Châteaux est une commune rurale de 2239 habitants, elle se situe au Nord du département de la Mayenne.

C'est une commune plutôt attractive grâce à ses labels : « petite cité de caractère », « villes et villages fleuris », mais également avec sa 3ème place à l'émission le plus beau village de France ».

Elle est aussi agréable et chargée d'histoire : avec ses 3 châteaux, sa roseraie et son jardin médiéval.

La commune de Lassay-les-Châteaux est l'une des 33 communes de Mayenne Communauté qui s'étend de Sacé au sud jusqu'à Thubœuf au nord. Mayenne Communauté regroupe près de 39 000 habitants.

Lassay est riche de par ses infrastructures :

- √ Une médiathèque, un espace jeune, un conservatoire de musique qui seront regroupés à l'été 2025 en un pôle culturel.
- √ Une piscine extérieure, ouverte de mai à septembre.
- √ Une salle omnisport
- √ Une salle de tennis
- √ Une salle multifonction
- √ Une salle « espace des arts »
- √ Un city stade
- √ Une maison France Service
- √ Plus de 50 associations font aussi la richesse de Lassay-les-Châteaux : Sportives, culturelles, sociales...

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

I. Présentation du PEDT

A. Définition du PEDT

« Le Projet éducatif de territoire (PEdT) est un outil de collaboration locale rassemblant la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Le Projet Educatif du Territoire, c'est notre feuille de route de la prise en charge des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il est validé par la préfète, la IA-DASEN et la directrice de la CAF. Il est obligatoire pour bénéficier du financement de l'état pour les activités péri et extrascolaire ainsi que le plan mercredi. Il fixe et cadre l'organisation que la commune souhaite pour ses différents temps d'accueils. Il doit être écrit dans l'intérêt de l'enfant. »

B. Pourquoi une réécriture du Projet Éducatif Du Territoire

Arrivant au terme du précédent PEDT (2021/2024), pour se renouveler il était nécessaire de se pencher sur la réécriture du PEDT.

La question du retour à 4 jours est également arrivée en même temps.

Les accueils péri et extrascolaires sont des véritables lieux de socialisation et d'éducation. Les comités de pilotages composés de la commissions enfance, des partenaires éducatifs, associatifs, institutionnels et des parents d'élèves ont permis de mettre en valeur les objectifs à défendre.

Le PEDT va ainsi s'étendre sur une période de 3 ans : 2024-2027.

C. Rappel du rythme scolaire adopté dans les écoles de Lassay-les-Châteaux

A partir de la rentrée 2024, les écoles publiques et privées, repassent à la semaine des 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi).

D. Rappel du partage des compétences scolaire enfance jeunesse

C'est la 1ère adjointe au maire qui a la compétence enfance scolarité jeunesse.

La partie enfance est gérée par la mairie de Lassay-les-Châteaux et la partie jeunesse par Mayenne Communauté.

Afin de travailler en lien, les directeurs des pôles enfance et accueils de loisirs se réunissent régulièrement pour faire parler de sujets variés et trouver des solutions ensemble (ex : recrutement, mise en place de séjours, formations...). Des intervenants tels que la CAF ou le SDJES peuvent également être présents afin d'évoquer les déclarations, ou la réglementation par exemple.

Afin de faire un lien avec l'école, la directrice du service enfance, participe aux conseils d'école, mais aussi aux équipes éducatives mises en place pour certains

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

enfants rencontrant des difficultés à la fois sur le plan de la scolarité mais aussi sur les temps périscolaires.

Des temps d'échanges formels ou informels ont régulièrement lieu pour échanger sur les pratiques et sur certains enfants et leurs familles mais aussi sur les règles communes dans les lieux mutualisés.

E. Chronologie des étapes de la prise de décision du retour à 4 jours et d'écriture du Projet Éducatif Du Territoire

- √ **12 décembre 2023 1^{er} COPIL** : Constat et bilan depuis la mise en place des TAP en 2014 par les différents partenaires, retours sur les sondages des familles et échéancier,
- √ **15 janvier 2024** : Réunion avec Mr le maire, la 1^{er} adjointe, le référent CAF, la directrice du service enfance et la directrice de l'ALSH, pour évaluer les besoins, les conséquences de ce retour et les leviers,
- √ **13 février 2024 2^{ème} COPIL** : Atelier pour réfléchir sur les horaires des différents temps impactés,
- √ **21 mars 2024** : Vote au conseil d'école à l'unanimité pour le retour à 4 jours,
- √ **15 avril 2024** : Vote au conseil municipal en faveur du retour à 4 jours avec 12 voix pour et 2 contre,
- √ **17 avril 2024 COTHEC** : Définition des horaires avec les directrices d'école,
- √ **23 mai 2024 3^{ème} COPIL** : Choix et travail autour des objectifs éducatifs du PEDT,
- √ **5 juin 2024** : Commission enfance : Travail autour des modalités d'évaluation du PEDT et les tarifs,
- √ **10 juin 2024** : Vote au conseil municipal à l'unanimité de la modification des horaires de l'accueil périscolaire et proposition de modification des horaires de classe,

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

F. Suivi par le comité de pilotage : qui coordonne le PEDT, de qui est constitué le comité de pilotage, quelle fréquence de rencontre

Le PEDT est coordonné par l'adjointe au Maire en charge de la commission Enfance composée de 7 membres.

Les comités de pilotages sont composés de la commissions enfance, des partenaires éducatifs, associatifs, institutionnels et des parents d'élèves

La directrice du pôle enfance est en charge de l'écriture du PEdT et veille à son application sur le terrain. Elle s'occupe de coordonner tous les temps périscolaires et veille au bon fonctionnement de l'extra-scolaire en soutien et complément de la directrice de l'ALSH extrascolaire. Elle coordonne aussi l'entretien des locaux communaux et inter-communaux.

La directrice de l'ALSH extrascolaire, s'occupe de l'organisation, du recrutement de l'équipe rédige le programme, et elle gère l'équipe, les familles, régule les conflits, ... Ce comité de pilotage prévoit de se rencontrer une à deux fois par an, avec les partenaires qui le souhaitent, afin d'évaluer la progression des actions réalisées et à réaliser.

G. Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)

À partir de l'âge de 3 mois et jusqu'à 3 ans, les enfants peuvent être accueillis par des assistantes maternelles. Il y a 13 assistantes maternelles indépendantes qui exercent sur la commune.

À Lassay-les-Châteaux, les enfants peuvent être accueillis à partir de l'âge de 3 ans dans les écoles maternelles, voire un peu plus tôt en fonction de l'effectif possible et du degré d'autonomie de l'enfant.

Une fois scolarisés, les enfants ont également accès au centre de loisirs périscolaire, avant et après l'école, le midi, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

À partir de 11 ans et jusqu'à 17 ans, l'espace jeune accueille les plus grands, cet accueil est organisé par Mayenne Communauté.

H. Nombre d'enfants scolarisés (maternelle, élémentaire, collège)

	<i>Ecole privée</i>	<i>Ecole publique</i>
<i>Maternelles</i>	35 enfants	50 enfants
<i>Dont enfants de moins de 3 ans</i>	3 enfants	7 enfants
<i>Elémentaire</i>	44 enfants	87 enfants
<i>TOTAL</i>	216	
<i>Collège</i>	221	

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

II. Organisation des temps péri et extra-scolaires

A. Les activités périscolaires :

La commune de Lassay-les-Châteaux, propose un accueil périscolaire pour les enfants des deux écoles (publique et privée), avant et après la classe.

Ces temps d'accueils sont déclarés au SDJES (Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) en Accueil Périscolaire (excepté la pause méridienne). Les familles doivent compléter un dossier pour être enregistrées et bénéficier des services. L'accueil se fait à l'espace Madiba situé rue de l'église.

Ces temps d'accueils se déclinent en quatre phases : l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accueil du soir et l'accueil du mercredi.

La directrice du pôle enfance a un BAFD, la directrice de l'ALSH est en cours de BAFD et l'équipe est composée d'animatrices BAFA en respectant plus de 50% de diplômées, 30% de stagiaires et 20% de non diplômées.

Pour préparer les temps périscolaires l'équipe a deux heures de réunion par semaine.

√ L'accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h45 :

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite acheminés vers les écoles par l'équipe d'animation.

L'accueil du matin est un moment calme, leur rythme est respecté en leur proposant des espaces de jeu défini : coin lecture, jeux d'imitation, puzzle, jeux de construction, dessin...

Tous les mois les enfants écrivent des cartes d'anniversaire aux résidents de l'EHPAD des tilleuls de Lassay. Des projets ont lieu tout le long de l'année afin de créer du lien sur les différents temps.

√ L'accueil périscolaire du soir 16h30 19h :

Il y a 4 animatrices qui prennent en charge les enfants à 16h30 :

- 2 animatrices pour l'école publique qui récupèrent les enfants dans la cour de l'école (1 pour les maternelles et une pour les élémentaires)
- 2 animatrices pour l'école privée qui se déplacent pour aller chercher les enfants dans leurs écoles et les ramènent à Madiba (1 pour les maternelles et une pour les élémentaires).

Il y a aussi 2 animatrices qui s'occupent des enfants qui prennent le car (goûter à 16h30 et accompagnement au car à 17h)

Les enfants restant à l'accueil périscolaire vont prendre leur goûter :

- Les maternelles dans la salle du bas
- Les élémentaires dans la salle du haut

Vers 17h un temps pour faire les leçons pour les plus grands est prévu dans une salle, accompagné par une animatrice. Ce temps n'est pas obligatoire ni sur inscription. Les parents se doivent de vérifier les leçons de leurs enfants après.

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

Le temps d'accueil périscolaire est un temps de détente où les enfants peuvent jouer librement en pôles : jeux d'imitation, de construction, dessin, lecture, mais aussi jouer avec les animatrices jeux de société, baby-foot ou jeux surdimensionnés, lorsqu'ils sont à l'intérieur. A l'extérieur les plus petits peuvent jouer à des jeux de ballons, avec les vélos et trottinettes ou avec les animatrices.

Les plus grands peuvent également faire des jeux de ballons, échasses, cerceaux, ...

Des projets ou activités avec les animatrices sont mis en place : activités sportives (jeux collectifs...), manuelles (décoration des salles d'activité par exemple), activités culturelles (puzzle géant, jeux de société...).

Les enfants partent au fur et à mesure leur rythme doit être respecté au mieux.

√ La pause méridienne de 12h à 13h30 (école privée) ou 12h à 13h45 (école publique)

Les animatrices sont chacune référentes d'une classe, elles vont chercher les enfants dans leur école à 12h.

Il y a deux lieux de restauration.

- A la salle Chatenay : La pause méridienne est organisée en deux services de la restauration scolaire : (environ 140 enfants), afin de limiter le bruit, et améliorer la qualité de ce moment.
- Au petit réfectoire (attenant au collège) :

Il y a environ 40 enfants de l'école maternelle publique qui y mangent.

En tout environ 180 enfants fréquentent ce temps périscolaire.



√ Les Mercredis Loisirs : de 7h30 à 19h

A la rentrée 2024 les mercredis vont être organisés sur la journée entière avec un retour à la semaine des 4 jours. C'est un temps qui accueille les enfants scolarisés dans les écoles lasséennes mais aussi des enfants d'autres secteurs. Une vingtaine d'enfants fréquentent ce temps périscolaire.

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

√ Les TAP :

Avec un retour à la semaine des 4 jours, ces temps d'activités ne seront plus proposés à partir de la rentrée 2024.

√ Les activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Elles sont proposées par les enseignants des écoles à la fin de l'école à 16h30. Les enseignants accompagnent les enfants en accueils périscolaire à la fin des APC.

B. Les activités extra-scolaires :

√ L'ALSH extrascolaire :

Un programme d'activités est proposé à chaque période d'ouverture de la structure. Il accueille les enfants des environs (habitant la commune ou hors commune). En moyenne, 45 enfants par jour fréquentent l'ALSH pendant les petites vacances et pendant l'été.

L'ALSH est ouvert la deuxième semaine de chaque vacance scolaire et l'été 5 semaines : répartis en fonction du calendrier (en général 3 semaines à partir des vacances en juillet, et les deux dernières semaines d'août).

√ L'Espace Jeunes :

Il est géré par MAYENNE COMMUNAUTE et situé à LASSAY-LES-CHÂTEAUX. Il est ouvert aux jeunes à partir de l'entrée au collège. Il les accueille sur les temps périscolaires du soir, du mercredi et pendant les vacances.

√ Les Chantiers Argent de poche :

C'est un dispositif coordonné par MAYENNE COMMUNAUTE, organisé par les communes, à destination des jeunes de 16 à 18 ans souhaitant participer à des travaux de différentes natures. Ils sont indemnisés 15€ par demi-journée, sur 5 demi-journées maximum. Les inscriptions et le suivi sont gérés par le service enfance.

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

A. Les horaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire 7h30-8h45	Accueil périscolaire 7h30-8h45	ALSH périscolaire Mercredis Loisirs 07h30-19h00	Accueil périscolaire 7h30-8h45	Accueil périscolaire 7h30-8h45
Ecole matin 8h45-12h	Ecole matin 8h45-12h		Ecole matin 8h45-12h	Ecole matin 8h45-12h
Pause méridienne (Restauration et temps libre) 12h-13h45 Ecoles publiques 12h-13h30 Ecoles privées	Pause méridienne (Restauration et temps libre) 12h-13h45 Ecoles publiques 12h-13h30 Ecoles privées		Pause méridienne (Restauration et temps libre) 12h-13h45 Ecoles publiques 12h-13h30 Ecoles privées	Pause méridienne (Restauration et temps libre) 12h-13h45 Ecoles publiques 12h-13h30 Ecoles privées
Ecole après-midi 13h45-16h30 Ecoles publiques 13h30-16h30 Ecoles privées	Ecole après-midi 13h45-16h30 Ecoles publiques 13h30-16h30 Ecoles privées		Ecole après-midi 13h45-16h30 Ecoles publiques 13h30-16h30 Ecoles privées	Ecole après-midi 13h45-16h30 Ecoles publiques 13h30-16h30 Ecoles privées
Accueil périscolaire 16h30-19h00	Accueil périscolaire 16h30-19h00		Accueil périscolaire 16h30-19h00	Accueil périscolaire 16h30-19h00

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

B. Les tarifs au 1er janvier 2024 (voir annexe)

III. Nos Objectifs éducatifs :

A. Favoriser l'éveil de l'enfant à la citoyenneté

La citoyenneté est un chemin de construction éducative, au contact des autres, enfants et adultes, et qui s'appuie sur différents domaines.

En commençant par la notion de respect de soi, des autres et du matériel.

Il nécessite de l'autonomie pour l'enfant, au sein de repères sécurisants et la possibilité d'expérimenter, de découvrir et de s'exprimer pour choisir, s'affirmer et prendre des initiatives.

Se construire pour devenir et être des citoyens avec un esprit critique en développant son libre-arbitre.

1. Permettre aux enfants d'avoir le choix

Permettre aux enfants de choisir ce qu'ils souhaitent faire, les encourager dans le développement de projets collectifs à leur initiative.

Les guider pour qu'ils réussissent à prendre des décisions seul et/ou collectivement.

2. Développer les notions de vivre ensemble

En proposant des jeux de coopérations, les équipes d'animation devront guider les enfants pour s'intégrer au mieux à la vie en collectivité en respectant les autres et en acceptant les différences.

Les enfants seront encouragés dans leur expression à donner leur avis, en mettant en place des temps pour cela, des café-enfants, des débats, des boîtes à idées... Avec aussi la possibilité de remettre en place les conseils municipaux d'enfants.

3. Développer les notions d'éco-citoyenneté

Faire prendre conscience aux enfants de leur impact sur l'environnement, par le biais d'activités variées, recyclage, jardinage, ramassage de déchets, tri sélectif, mais aussi autour du gaspillage alimentaire, randonnée nature ...

4. Sensibiliser les enfants à leur rôle de citoyens

Être citoyen c'est aussi être conscient de l'importance de ses actes et du fonctionnement des institutions.

Les actions mises en place devront permettre aux enfants de visiter les services publics : mairie, gendarmerie, pompiers, ...

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

De la prévention autour de l'utilisation des écrans pourra être fait en mettant en avant comment utiliser au mieux les écrans et comprendre les dangers d'une mauvaise utilisation.

Comprendre ce qu'est le harcèlement et mettre en place des actions pour le prévenir et y faire face.

B. Encourager l'enrichissement culturel, social, sportif sur le territoire

1. La culture

L'accès à la culture est un besoin primordial dans le développement intellectuel des enfants. Les accueils devront permettre aux enfants de découvrir et expérimenter de nouvelles pratiques.

La poursuite de partenariat avec les associations locales comme le festival des entrelacés ou le conservatoire de musique par exemple permettra cet éveil.

Les équipes devront aussi faire des liens avec la médiathèque de Lassay, la ludothèque, le théâtre, et le cinéma de Mayenne.

2. Le social

Les liens intergénérationnels avec les EHPADs de Lassay ouvrent les enfants sur le monde, leurs apprend les différences, la notion de handicap, les liens que l'ont peut créer et le bonheur d'apprendre à se connaître.

Également il faudra recréer des liens avec les autres accueils de loisirs du territoire, pour mettre en place des journées à thème par exemple, pour mutualiser des locaux, du matériel, des prestations, ...

Permettre aux plus grands de s'occuper des plus petits en les responsabilisant en les incitant à monter des projets.

Développer des projets communs en lien avec les écoles.

La mise en place de mini-camp pourra aussi développer la sociabilité des enfants.

3. Le sport

La pratique d'activités sportives est importante pour le développement de l'enfant. Les accueils devront permettre d'éveiller la curiosité des enfants à la pratique de sports et notamment d'expérimenter de nouveaux sports.

Des partenariats avec les associations continueront de se faire sur les différents accueils.

En parallèle, les enfants seront sensibilisés à la santé en appuyant sur l'équilibre alimentaire pour le bon développement de ses capacités et pour mettre en avant la notion de bien-être.

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

C. Permettre l'accès de tous les enfants et leur famille

Les accueils de loisirs sont des lieux favorisant les liens sociaux, ils doivent être accessible à tous sans distinctions.

1. Accessibilité financière au plus grand nombre

Pour se faire les tarifs sont établis en fonction des quotients familiaux des familles (CAF). Des études avec la CAF mais aussi avec Mayenne Communauté pourront continuer afin de s'adapter au mieux à l'évolution démographique de la commune.

2. L'inclusion

L'accueil des enfants en situation de handicap devra continuer à se faire, des moyens humains pourront être adaptés si besoin en fonction des profils. Des projets d'accueils doivent être mis en place pour faciliter cet accueil : aménagement d'horaires par exemple.

La formation des animateurs est nécessaire pour permettre au mieux l'accueil de ces enfants.

3. La communication et le lien avec les familles

Faciliter l'accès aux services et à la communication : le portail famille mis en place en 2019 fait partie intégrante du pôle enfance.

Il permet aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) en toute autonomie, mais aussi de recevoir des informations par mail.

Afin de renforcer les liens des soirées-familles doivent continuer, cela permet aux familles de rentrer dans l'espace Madiba, de créer un lien avec les animateurs de voir comment leurs enfants évoluent au sein de l'accueil de loisirs.

Le temps de rencontre, avec le collègue qui confectionne les repas, et les familles, en début d'année doit continuer pour communiquer au mieux, et améliorer les pratiques. Il pourra être possible de proposer à des parents qui le souhaitent de manger à la cantine occasionnellement, il faudra définir cela pour ne pas perturber les services.

La présence de la directrice du pôle enfance au conseil d'école est également importante cela fait le lien entre les différents temps de l'enfant et permet une continuité éducative.

Cela permet de communiquer sur nos pratiques mais aussi il se peut que des questions se soulèvent.

PEDT Lassy-les-Châteaux 2024-2027

IV. Labellisation Plan mercredi

Reprenant l'ensemble des objectifs définis dans ce PEDT, l'accueil du mercredi répondra donc à la charte qualité « plan mercredi » structurée autour des 4 axes suivants :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements.
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants.
- L'ancrage du projet dans le territoire.
- La qualité des activités.



Les mercredis seront organisés de façon à permettre à l'enfant de choisir : les groupes seront séparés par tranche d'âge il y aura deux animateurs avec les 3/5 ans et deux animateurs avec les 6/11 ans.

Les activités seront orientées avec le projet pédagogique qui affinera les objectifs éducatifs tels que l'ouverture aux associations locales, l'inclusion de tous, l'accès à la culture, aux activités sportives ...

V. Critères d'évaluation du PEDT

A chaque fin de l'année scolaire le comité de pilotage se rassemblera pour évaluer le PEDT. Il pourra également se rassembler une à deux fois dans l'année pour faire des bilans intermédiaires, et réfléchir ou prendre des décisions sur des sujets ciblés.

Le document ci-dessous devra être complété à la fin de l'année afin d'évaluer au plus près les avancements et de définir les éventuelles projections.

Bilan annuel du PEDT

- ❖ Combien de comités de pilotage ont eu lieu ?
- ❖ La pluridisciplinarité est-elle respectée ?
- ❖ Les associations sont-elles impliquées ?
- ❖ Les chefs d'établissement sont-ils impliqués ?

Identification et missions du coordinateur

- ❖ Le coordinateur est-il attentif aux formations pour lui et son équipe ?
- ❖ Le coordinateur est-il identifié de tous les acteurs ?

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

- ❖ Le coordinateur est-il convié au conseil d'école ?

Favoriser l'éveil de l'enfant à la citoyenneté

Le choix

- ❖ Les enfants ont-ils le choix de leurs activités ?
- ❖ Quels sont le retour des enfants, et quels projets sont-ils pu mettre en place ?
- ❖ Quel est le vécu de l'équipe vis-à-vis de ce fonctionnement ?

Vivre ensemble

- ❖ L'équipe organise-elle des jeux de coopération ?
- ❖ Comment les enfants sont-ils encouragés à s'exprimer ?

Eco-citoyenneté

- ❖ Quelles actions autour de l'écocitoyenneté ont été mises en place ?
- ❖ Y'a-t-il eu des impacts sur la vie quotidienne au sein des accueils ?

Rôle de citoyen

- ❖ Des visites des institutions ont-elles eu lieu ?
- ❖ Des actions autour de la prévention des écrans ont-elles été mises en place ?
- ❖ Des formations agents ont-elles eu lieu autour du harcèlement ou de la gestion de conflit entre les enfants ?
- ❖ Des actions ont-elles été mises en place suite à ses formations ?

Encourager l'enrichissement culturel, social, sportif sur le territoire

La diversité des offres culturelles et sportives

- ❖ La diversité est-elle perçue par les enfants ?
- ❖ Quels sont les projets sportifs et culturels mis en place ? Avec quels intervenants ?
- ❖ Quelle activité a plu en particulier ?

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

- ❖ Quelles formations ont été proposées aux agents ?
- ❖ L'utilisation des lieux culturels a-t-elle été effective ?
- ❖ Les associations sont-elles intervenues sur des créneaux de temps périscolaires ?

L'offre sociale

- ❖ Quels projets intergénérationnels ont vu le jour ?
- ❖ Des projets ou mutualisation de moyen avec d'autres accueils de loisirs ont-ils eu lieu ?
- ❖ Les plus grands ont-ils pu mettre en place des animations et/ou projets pour les plus petits ?
- ❖ Qu'est-ce qui est mis en place pour responsabiliser les enfants ?

Permettre l'accès de tous les enfants et leur famille

Accessibilité financière au plus grand nombre

- ❖ Quels sont les retours sur les politiques tarifaires ?
- ❖ Y'a-t-il eu des réflexions sur ce sujet ?

L'inclusion

- ❖ Combien d'enfants ont-ils été accueillis ?
- ❖ Des projets d'accueil ont-ils été mis en place ?
- ❖ Des AESH ont-elles été sollicitées pour renforcer les équipes et accompagner les enfants dans le besoin ?
- ❖ Les agents ont-ils été formé au handicap ?

La communication et le lien avec les familles

- ❖ Comment les familles sont-elles informées du PEDT ?
- ❖ Le portail famille réunit-il toutes les informations nécessaires ?
- ❖ Les parents sont-ils informés des aides financières ? Par quels moyens ?

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

- ❖ Les familles sont-elles invitées à des temps d'échanges et de découvertes ?
- ❖ Le temps de rencontre avec la restauration du collège et les familles a-t-il eu lieu ?
- ❖ Des parents sont-ils venus manger au restaurant scolaire en présence des enfants ?
- ❖ Y'a-t-il eu des organisations qui ont évoluées suite à cela ?
- ❖ La directrice du pôle enfance est elle conviée au conseil d'école ?
- ❖ Y'a-t-il eu des sujets ou projets qui en ont découlé ?

ANNEXES

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

Annexe 1 : Les tarifs à jour au 8 juillet 2024

SERVICE ENFANCE TARIFS	2024
Forfait annuel d'adhésion aux services périscolaires, par famille (frais de dossier d'inscription et de réinscription)	7,00
ANIMATION - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	
3 tranches de quotient familial : 1 = 0 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
PERISCOLAIRE	
Accueil périscolaire : de 7h30 à 8h45	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,05
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,35
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,65
Accueil périscolaire : de 16h30 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,25
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,55
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,75
MERCREDIS LOISIRS ET VACANCES SCOLAIRES	
Accueil du matin de 7h30 à 9h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,15
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,45
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,75
Accueil du soir : 18h00 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,05
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,35
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,65
Tarif journée sortie incluse de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	9,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	11,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	12,50
Repas (indépendant du QF)	3,60
Tarif journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 / Tarif nuitée	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	6,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	6,60
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	6,90
Repas (indépendant du QF)	3,60
Tarif par demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00 / Tarif veillée	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	4,70
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	4,80
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	4,85
Forfait semaine sortie incluse sur 4 jours si férié (hors fin de semaine)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	24,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	27,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	29,50
Repas (indépendant du QF)	3,60
Forfait semaine : sortie incluse sur 5 jours (hors fin de semaine)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	28,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	31,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	34,50
Repas (indépendant du QF)	3,60

PEDT Lassay-les-Châteaux 2024-2027

Camps sur 5 jours (hors fin de semaine)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1 (repas compris)	95,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2 (repas compris)	105,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3 (repas compris)	115,00
RESTAURATION SCOLAIRE	
Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année en fonction des bilans issus du compte-administratif	
ENFANTS DE LASSAY-LES-CHATEAUX	
4 tranches de quotient familial : S = 0 à 499 ; 1 = 500 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
Enfant en élémentaire - QF S	1,00
Enfant en élémentaire - QF 1	3,15
Enfant en élémentaire - QF 2	3,55
Enfant en élémentaire - QF 3	4,00
Enfant en maternelle - QF S	1,00
Enfant en maternelle - QF 1	2,75
Enfant en maternelle - QF 2	3,05
Enfant en maternelle - QF 3	3,35
ENFANTS HORS COMMUNE	
Enfant – QF S	1,00
Enfant en élémentaire	5,80
Enfant en maternelle	4,20

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 09 juillet 2024
Le Maire,

Jean RAILLARD